ORGANISATION MONDIALE

RESTRICTED

S/NGMTS/11 14 mai 1996

DU COMMERCE

(96-1902)

Groupe de négociation sur les services de transport maritime

NOTE SUR LA REUNION DU 8 MAI 1996

Le Groupe de négociation sur les services de transport maritime a tenu sa onzième réunion le 8 mai 1996. L'ordre du jour de la réunion figurait dans l'aérogramme WTO/AIR/315.

Au titre des points A - <u>présentation des offres</u> - et B - <u>état d'avancement des négociations</u> <u>bilatérales</u> - de l'ordre du jour, le Président a commencé par faire le point de la situation. A la fin du Cycle d'Uruguay, 32 Membres avaient maintenu des engagements sur les services de transport maritime dans leur liste finale. Depuis le début des négociations en cours, cinq d'entre eux - Australie, Canada, Japon, Nouvelle-Zélande et République de Corée - avaient présenté des offres conditionnelles qui représentaient une amélioration par rapport aux engagements inscrits dans leur liste. Sept autres Membres - Brésil, Chili, Colombie, Communautés européennes et leurs Etats membres, Côte d'Ivoire, Norvège et Suisse - avaient aussi présenté des offres conditionnelles. A la réunion précédente, un certain nombre de participants au Groupe de négociation avaient fait part de leur intention de présenter de nouvelles offres complètes ou de proposer des améliorations conditionnelles aux engagements repris dans leur liste.

Les Communautés européennes ont reconnu que les Membres étaient préoccupés par l'incidence, pour les négociations en cours, de l'issue des négociations sur les télécommunications de base. Elles estimaient en premier lieu que ces dernières avaient permis de dégager un ensemble substantiel de résultats et qu'une importante somme de travail avait été sauvegardée. Elles restaient aussi favorables que jamais aux négociations en cours. En outre, pour elles, la situation n'était pas la même pour les transports maritimes que pour les télécommunications et les services financiers: dans le secteur des transports maritimes, il ne s'agissait pas tant de libéraliser que de consolider l'ouverture de la plupart des régimes commerciaux. La clé du succès était un effort coordonné visant à assurer des engagements contraignants d'un niveau comparable. L'intervention des Communautés européennes en vue de donner un nouvel élan aux négociations en cours a été accueillie favorablement et vivement soutenue par l'Australie, le Canada, l'Indonésie, le Japon, la Norvège et la République de Corée. Il a été largement reconnu que ces négociations étaient importantes pour le système commercial multilatéral et que leur échec porterait atteinte à la crédibilité de l'AGCS.

Chypre et le Mexique ont promis de présenter des offres conditionnelles dans un avenir proche alors que l'Australie, le Canada, Hong Kong, l'Indonésie et la République de Corée ont indiqué qu'ils envisageaient d'apporter des améliorations à leur offre conditionnelle ou aux engagements qu'ils avaient pris dans le cadre du Cycle d'Uruguay. L'Indonésie a déclaré que son offre, qui comporterait des améliorations pour les trois grands volets des négociations, devrait être considérée compte tenu de l'article XIX de l'AGCS, qui donnait aux pays en développement Membres une flexibilité appropriée concernant les engagements. La République de Corée a déclaré que du fait de l'absence d'offres de certains pays, il était difficile de vaincre la résistance de ceux qui, dans le pays, s'opposaient à ce que son offre, déjà complète, soit encore améliorée. L'absence d'offre d'un participant majeur a de nouveau été largement regrettée. Les Etats-Unis ont déclaré qu'ils gardaient un esprit ouvert et qu'ils avaient

profité des nombreuses réunions bilatérales auxquelles ils avaient participé pour faire connaître à leurs partenaires commerciaux leurs intérêts et leurs préoccupations. Le Président a encouragé les participants à apporter sans tarder des améliorations qui, en tout état de cause, seraient subordonnées à une issue véritablement multilatérale.

La plupart des participants se sont déclarés satisfaits des réunions bilatérales auxquelles ils avaient participé. Pour l'Australie, le Canada et la Norvège, ces réunions avaient montré que de nombreux pays envisageaient la possibilité d'améliorer leur offre. La Norvège souhaitait que les négociations en cours aboutissent à un grand nombre de consolidations et que les séries de négociations ultérieures permettent une libéralisation plus poussée. Les Etats-Unis ont cependant déclaré qu'ils avaient été encouragés d'entendre à des réunions précédentes qu'un certain nombre de participants pensaient, comme eux, qu'un "statu quo" ne suffisait pas.

Les Communautés européennes et les Etats-Unis ont prié instamment les pays de suivre d'aussi près que possible la version révisée du projet de liste pour la présentation de leur offre. Le Japon a cependant estimé qu'il faudrait préciser le statut de la version révisée et a noté que l'observation qu'il avait présentée dans un document distribué à la réunion de mars n'avait pas été prise en compte dans cette version. Le Président a dit qu'il avait, de sa propre initiative, demandé au Secrétariat de distribuer la version révisée en y incluant les deux options, présentées par l'Australie dans un document de travail, concernant l'établissement des listes pour ce qui est du transport multimodal. La version actuelle, comme il était indiqué dans la note de couverture, avait été établie dans l'intention d'offrir une aide technique aux participants et pouvait faire l'objet de discussions et de modifications.

Au titre du point C - questions se rapportant au paragraphe 7 de la Décision sur les négociations sur les services de transport maritime - le Japon a regretté que les Etats-Unis, malgré les objections de nombreux pays, aient mis en oeuvre une législation qui autorisait l'exportation de pétrole du Nord de l'Alaska mais en réservait le transport à des navires des Etats-Unis. Il a déclaré que cette législation était incompatible avec le paragraphe 7 de la Décision sur les négociations sur les services de transport maritime et avec le Traité bilatéral sur le commerce et la navigation conclu entre le Japon et les Etats-Unis. Les Etats-Unis ont déclaré que cette question avait été traitée pleinement lors de réunions précédentes. Parmi les observations reçues par le Département du commerce des Etats-Unis avant la promulgation de la législation, aucune émanait d'un gouvernement étranger et le Président avait décidé le 28 avril 1996 que cette législation était conforme à l'intérêt du pays. Les Etats-Unis répondraient favorablement à la demande d'information présentée par le Japon sur la façon dont la loi était appliquée.

Au titre du point D - <u>dates des réunions futures</u> - le Président a noté qu'il restait des travaux importants à faire et a présenté un calendrier comportant trois périodes de travail intensif avant la date limite de fin juin. Le Groupe de négociation se réunirait les semaines commençant le 20 mai, le 3 juin et le 24 juin. Le Canada, les Communautés européennes, les Etats-Unis, Hong Kong, la Norvège et la Nouvelle-Zélande ont approuvé le calendrier proposé par le Président. [Après la réunion, celui-ci a décidé, après avoir consulté les délégations, que la réunion de haut niveau, prévue initialement pour le 23 mai 1996, se tiendrait le 4 juin 1996.]